

WANTED

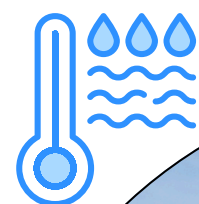
2026

Connaissez-vous l'herpétofaune de l'Alsace Bossue ?

Pour **améliorer** les **connaissances** dans cette région, la mise en place de **prospections** dans les **milieux favorables** aux espèces herpétologiques est essentielle.

Habitats favorables :

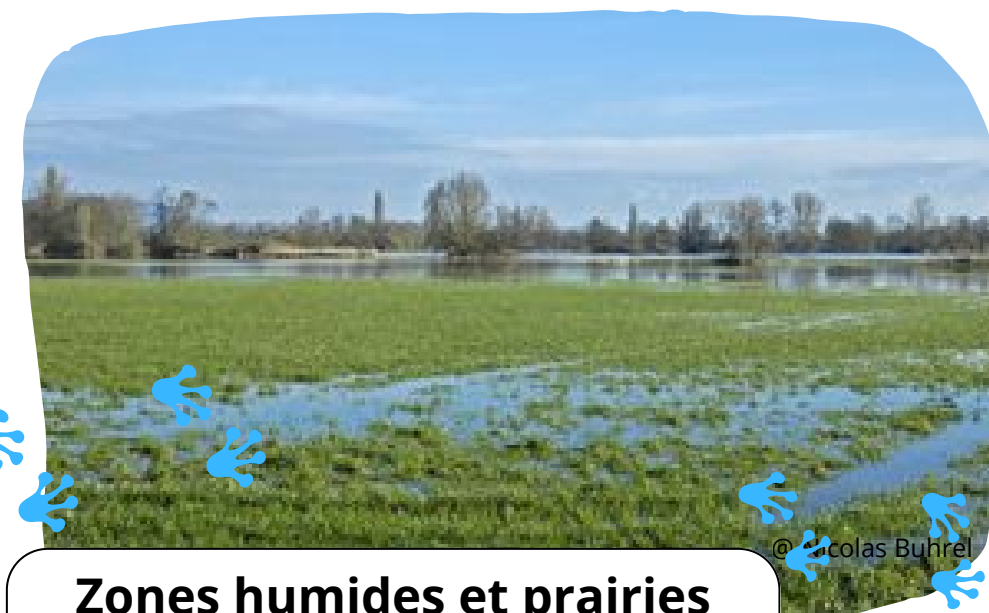
Milieux humides :



Etangs



Mares

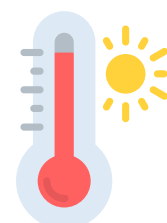


Zones humides et prairies inondables



Bassins d'orage

Milieux thermophiles :



Pierriers et murets



Lisières de forêts ensoleillées



Bordures de haies et zones buissonneuses

L'Alsace Bossue :

L'Alsace Bossue est une région située au nord-ouest du département du Bas-Rhin. Elle est à cheval entre le massif vosgien à l'est et le plateau lorrain à l'ouest, constituant ainsi des reliefs variés de plaines alluviales et de basses montagnes. Cette particularité permet à l'Alsace bossue de se caractériser par une **mosaïque de milieux** (forêts, mares, milieux thermophiles, zones humides) qui favorise la présence de nombreuses espèces de **reptiles** et **d'amphibiens**.



Espèces cibles :

Les prospections dans les **milieux thermophiles** peuvent amener à l'observation de la Coronelle lisse, la Couleuvre helvétique, le Lézard des murailles, le Lézard des souches, l'Orvet fragile.

Pour ce qui est des **mares** et des **différents milieux humides** présentés, on peut également observer une grande diversité d'espèces d'amphibiens avec : Crapaud commun, Crapaud vert (marginal), Grenouille agile, Grenouille rousse, grenouilles vertes du genre Pelophylax sp., Rainette verte, Salamandre tachetée, Sonneur à ventre jaune, Triton alpestre, Triton crêté, Triton palmé et Triton ponctué. Il est aussi possible de détecter la Trachémyde écrite.

A savoir que si vous n'êtes pas à l'aise avec la **détermination** de toutes ces **espèces**, des **guides de détermination** sont disponibles sur le site internet de **BUFO** (<https://www.bufo-alsace.org/ressources/#determination>).



Sélection des zones de prospection :

Pour permettre de **cibler** les zones de **prospection** à **prioriser** pour la recherche de ces espèces, une **carte** interactive a été créée par **BUFO** (https://www.google.com/maps/d/edit?mid=1cYRASrDfs_CdmQ0J2luej0NtcQLilwA&usp=sharing). Cette carte fait une synthèse de toutes les **données herpétologiques** acquises dans toutes les communes de **l'Alsace Bossue**. Les communes sont ensuite classées par ordre de priorité de **1 à 4**, allant des communes respectivement les **plus prioritaires** (1 avec absence de données) aux **moins prioritaires** (4 avec de 11 à 50 données). L'utilisation de cette carte interactive est donc recommandée pour choisir les zones à inventorier.

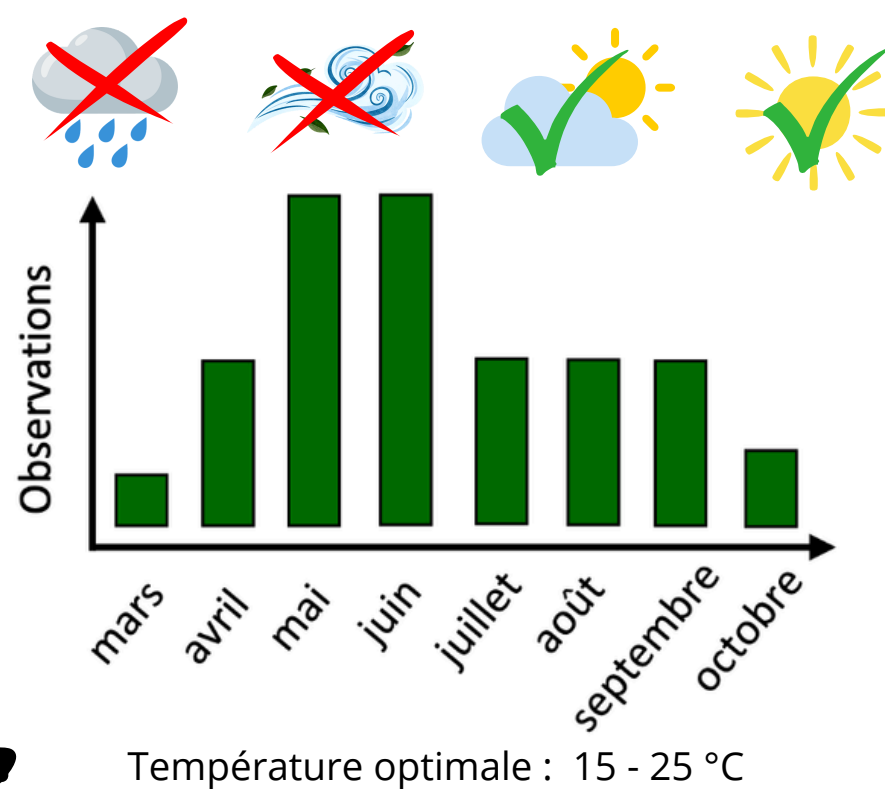
Méthodes de prospection :

Reptiles

Observation la journée



- Parcourir lentement les lisières thermophiles et les pierriers.
- L'utilisation de plaques à reptiles peut aussi être un plus.



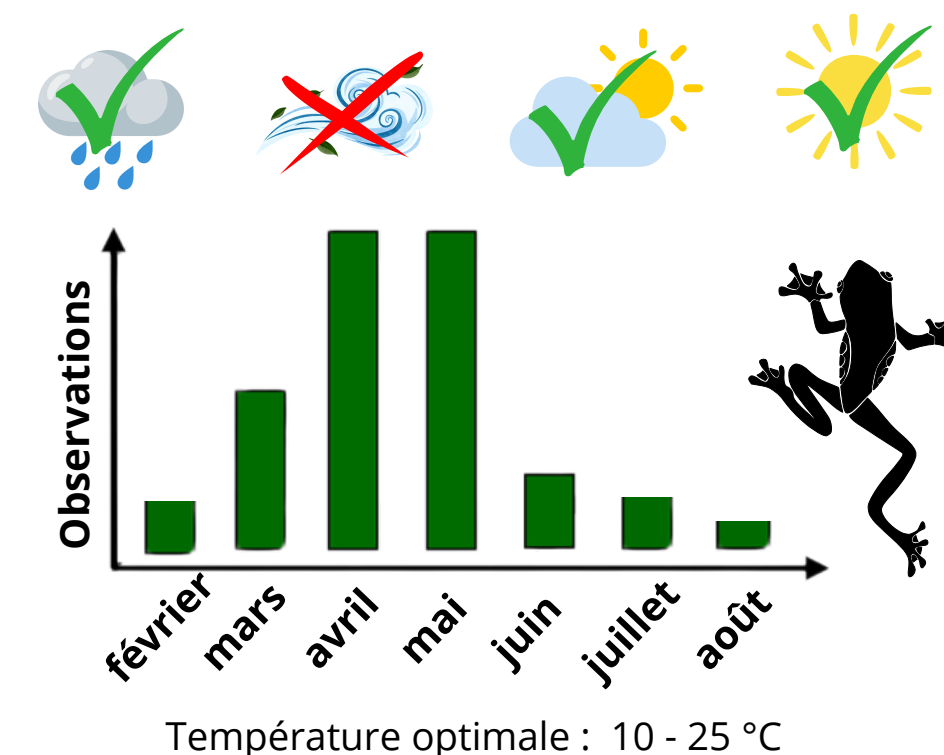
Amphibiens

Observation la journée



- Inspecter visuellement les berges des mares.
- Simultanément, écouter le chant des amphibiens si la prospection est nocturne.
- Rechercher aussi des individus directement dans la végétation aquatique.
- Les observations sont généralement plus fréquentes la nuit pour les adultes.

Observation la nuit



Plaques à reptiles :

Pour augmenter la probabilité de **détection** des **reptiles**, on peut utiliser des **plaques** à reptiles. Cette méthode consiste à mettre en place, dans un milieu favorable à l'espèce, une ou plusieurs plaques qui seront utilisées par les reptiles comme sites de **thermorégulation** et comme **abri**.

Les **serpents** et les **orvets** répondent bien à cette méthode de détection. C'est pourquoi, si vous en avez la possibilité, il pourrait être intéressant de mettre en place une ou plusieurs plaque(s) dans le cadre de cette enquête bénévole. Dans l'idéal, vous pourrez utiliser des plaques d'un mètre de diagonale. Le matériau importe peu, l'idée est de faire avec ce que vous avez sous la main, même si le matériau est inférieur à la taille préconisée (tôles en métal, plaques en bois, tapis de carrière en caoutchouc, etc.).



Acquisition des données :

Lors des prospections de terrain, toutes les données recueillies devront être renseignées dans l'application **NaturaList** ou saisies **sur faune-grandest.org**. Pour les personnes qui ne sont pas à l'aise avec cette application, vous pouvez envoyer vos observations par mail à **enquetes@bufo-alsace.org** avec la localisation, la date d'observation, le nom complet de l'observateur·ice et le lieu exact (coordonnées GPS). Les photos sont aussi appréciées.



Rappel de la législation :



Nous rappelons que le code de l'environnement et l'arrêté ministériel du 8 janvier 2021 interdisent la **capture** et la **manipulation** de **TOUS** les reptiles et amphibiens de France métropolitaine, même le temps d'une photo. Seules les personnes ayant une autorisation de la **DREAL** et les ramasseur·ses des crapaudrômes peuvent toucher un reptile ou un amphibien et uniquement dans un cadre strict, défini par les autorisations, par exemple les sortir des seaux pour les transférer de l'autre côté de la route. Certain·es membres de **BUFO** ainsi que l'équipe salariée ont des autorisations de « capture » dans le cadre de leurs missions, mais qui n'autorisent en aucun cas à conserver les animaux : ils doivent être **relâchés** dans le milieu **immédiatement**.



En quête de mares !

Depuis plusieurs années, l'association **BUFO** s'est lancée dans l'**inventaire** des **mares** sur son territoire. Cela fait partie d'une étude plus vaste à l'échelle régionale menée par le Programme régional d'actions en faveur des mares du Grand Est (**PRAM** : <https://www.pram-grandest.fr/>). Dans ce cadre, une base de données en ligne a été élaborée afin de **répertorier** les mares de la région et de les **caractériser** (<https://app.pram-grandest.fr/#/>). Toute personne peut y contribuer en y ajoutant de nouvelles mares, alors non enregistrées, en caractérisant celles déjà connues ou en faisant remonter des erreurs d'interprétation. Pour cela, il faut créer un compte, des tutoriels sont disponibles sur votre profil dans l'onglet « Assistance » à gauche puis « Aides ».



Les mares sont **classées** en **quatre statuts** :

- Les mares **caractérisées** : il s'agit de mares déjà répertoriées et qui ont déjà été caractérisées. Il est cependant possible d'ajouter un nombre illimité de fiches de caractérisation, permettant de suivre leur évolution.
- Les mares **vues** : il s'agit de mares déjà enregistrées dans la base de données, mais qui n'ont pas encore été caractérisées. Il convient donc de créer une fiche de caractérisation. Si elles ont disparu depuis, une fiche de caractérisation doit être créée en sélectionnant le stade 5 d'évolution de la mare « disparue ».
- Les mares **disparues** : il s'agit de mare dont on est certain qu'elles ont existé, mais qui ont disparu depuis par atterrissement naturel, comblement, etc. Attention à ne pas les confondre avec des erreurs d'interprétation !
- Les mares **potentielles** : il s'agit de mares pour la plupart repérées à partir d'une photo-interprétation ou transmises avec peu d'informations. Il convient d'aller les vérifier sur le terrain afin de confirmer ou non leur existence. En cas de mare effective, cette dernière pourra être caractérisée. En cas d'absence de mare, il s'agit probablement d'une erreur d'interprétation (bassin, ombre projetée, etc.), qui devra être remontée par mail à Éloïse PARIOT (eloise.pariot@bufo-alsace.org). Si la mare n'a pas pu être visitée (propriété privée, entourée par un grillage, etc.), une fiche de caractérisation pourra être créée avec le peu d'informations visibles, en indiquant en commentaire que la mare n'a pas pu être vérifiée en précisant la raison.

N'hésitez pas à joindre des photos à vos observations, cela servira notamment à la validation individuelle de vos données.

